



Épisode caniculaire – mesures immédiates de protection des salariés, des stagiaires et des publics accueillis

Monsieur le Directeur Général,

Les prévisions météorologiques annoncent, et ce déjà depuis la semaine dernière, des températures dépassant les 35°C dans de nombreuses régions, avec des températures ressenties pouvant atteindre ou dépasser les 40°C.

La CGT AFPA souhaite vous alerter sur les risques que cette situation fait peser sur la santé et la sécurité des salariés, des stagiaires et des publics accueillis dans nos centres.

Nous rappelons que cet épisode de chaleur ne constitue ni un événement exceptionnel ni une situation imprévisible.

Depuis plusieurs années, la CGT, les élu-es du personnel, les CSSCT, les CSE et les représentant-es de proximité alertent régulièrement la direction sur les conséquences des fortes chaleurs : locaux insuffisamment rafraîchis, ateliers exposés, absence d'espaces de repli, manque de points d'eau fraîche, absence de fontaines à eau ou encore organisation d'activités difficilement compatibles avec les conditions climatiques.

Cette réalité est désormais pleinement reconnue par les pouvoirs publics. Le décret du 27 mai 2025 relatif à la protection des travailleurs contre les risques liés à la chaleur a d'ailleurs renforcé les obligations des employeurs en matière d'évaluation des risques, d'adaptation de l'organisation du travail et de mise en œuvre de mesures de prévention adaptées aux épisodes de chaleur intense.

Les remontées du terrain démontrent pourtant que nombre de ces difficultés demeurent aujourd'hui.

Nous prenons également acte des mesures d'urgence communiquées ce jour par la Direction Générale concernant le recours au télétravail, l'adaptation des horaires et le développement du distanciel lorsque les activités le permettent.

Si ces mesures étaient nécessaires compte tenu du passage en vigilance rouge, elles démontrent également que des adaptations importantes de l'organisation du travail sont possibles lorsque la situation l'exige.

Elles ne répondent cependant que partiellement à la question de fond posée depuis plusieurs années par les représentants du personnel : celle de l'anticipation et de la prévention durable des risques liés aux fortes chaleurs.

Nous avons également pris connaissance des communications diffusées par la direction, notamment au siège, rappelant les recommandations de Santé Publique France relatives à l'hydratation, au maintien dans des lieux frais et à l'adaptation des activités.

Ces recommandations sont, certes, utiles. Mais elles ne sauraient se substituer aux obligations de l'employeur en matière de prévention des risques professionnels. Les salariés savent qu'il faut boire de l'eau lorsqu'il fait chaud.

La question est de savoir quelles mesures l'AFPA met concrètement en œuvre pour leur permettre de travailler dans des conditions préservant leur santé et leur sécurité.

- Comment les salariés peuvent-ils rester au frais lorsqu'ils travaillent dans des bureaux, ateliers ou espaces de formation non climatisés ?
- Comment les stagiaires peuvent-ils suivre leur formation dans des locaux exposés à des températures particulièrement élevées ?
- Comment l'AFPA entend-elle protéger les personnels mobilisés lors des Journées Portes Ouvertes ou d'événements organisés en extérieur ?

Face à cette situation, la CGT demande la mise en œuvre immédiate de mesures nationales claires sur l'ensemble du territoire :

- adaptation des horaires de travail lorsque la situation locale le justifie ;
- recours facilité au télétravail lorsque les activités le permettent ;
- aménagement, réduction ou suspension des activités les plus exposées ;
- mise à disposition de locaux rafraîchis accessibles aux salariés et aux stagiaires ;
- mise à disposition d'eau fraîche en quantité suffisante ;
- renforcement des temps de pause ;
- évaluation des températures réelles dans les ateliers et espaces de formation exposés ;
- information des stagiaires sur les risques liés aux fortes chaleurs ;
- présence de personnels SST clairement identifiés sur les événements accueillant du public.

De plus, la situation des Journées Portes Ouvertes prévues cette semaine appelle une vigilance particulière.

Nous demandons à la Direction Générale de préciser les consignes nationales transmises aux directions régionales et aux directions de centres concernant :

- le maintien, l'adaptation ou le report des manifestations Afpa ;
- les horaires de tenue des événements ;
- les mesures de protection des salariés mobilisés, des stagiaires et des visiteurs ;
- la disponibilité de zones de repli fraîches ou climatisées ;
- les procédures prévues en cas de malaise ou d'accident lié à la chaleur.

Au-delà de l'urgence immédiate, la CGT considère que les fortes chaleurs constituent désormais un risque professionnel prévisible, récurrent et durable.

Les mesures d'adaptation mises en œuvre dans le cadre de cet épisode caniculaire sont nécessaires. Elles ne sauraient toutefois se substituer à une véritable politique de prévention permettant d'anticiper ces situations avant que les salariés, les stagiaires et les publics accueillis n'y soient exposés.

Nous demandons qu'un travail national soit engagé avec les représentants du personnel afin d'élaborer, si cela n'est pas fait dans toutes les régions, un véritable plan de prévention des risques liés aux fortes chaleurs intégrant notamment l'identification des sites les plus exposés, l'adaptation des bâtiments, la mise à jour des DUERP conformément aux exigences réglementaires en vigueur, l'équipement des sites et les modalités d'organisation du travail.

En 2026, la question n'est plus de savoir si une canicule surviendra. La question est de savoir comment l'AFPA s'y prépare, année après année, afin de ne plus avoir à gérer ces épisodes exclusivement dans l'urgence.

Dans l'attente de vos réponses et des mesures qui seront mises en œuvre, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur Général, mes sincères salutations.

Hélène MAYANS - Secrétaire générale et DSC CGT AFPA
Représentante syndicale au CSEC